



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes



CPR DES STRUCTURES PLURI- PROFESSIONNELLES (SPP)

24 JUIN 2021

CONFIDENTIEL

SECRET

RESTREINT

PUBLIC

24/06/2021

SOMMAIRE

01

MODIFICATION DE LA COMPOSITION ET
ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENTE DE
LA CPR

02

APPROBATION DU PV DE LA CPR DU
10/12/2020

03

ACTUALITÉS SUR L'EXERCICE
COORDONNÉ

04

SUIVI DES ADHÉSIONS À L'ACI PAR
LES SPP EN AURA

05

COMPOSITION ET PATIENTELE DES
MSP ADHÉRENTES À L'ACI

06

BILAN SUR LES PAIEMENTS AUX MSP
ACI AU TITRE DE 2020

07

QUESTIONS DIVERSES

01

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DES SECTIONS ET ALTERNANCE DE LA PRÉSIDENTE

COMPOSITION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE

Profession		Titulaire / Suppléant	Nom
Médecins	MG France	T	LAPICA Florence
		S	RUAUD Fabien
	CSMF	T	FREZET Yannick
		S	En attente de nomination
	FMF	T	MINO VERCELLIS Yves
		S	FUSARI Jean-Pierre
Sages-Femmes	UNSSF	T	PIPERS Béatrice
		S	COUDER Janick
	ONSSF	T	En attente de nomination
		S	Aubrée SUBIAS
Infirmiers	SNIIL	T	CHAZALET Béatrice
		S	En attente de nomination
Orthoptistes	SNAO	T	FAURE Marie-Pierre
		S	DELAIRE Laurence
Podologues	FNP	T	RAMBERT Chrystelle
		S	SERIEUX Mélanie

Profession		Titulaire / Suppléant	Nom
Pharmaciens	FSPF	T	PERARD Florence
		S	NOURI Véronique
	USPO	T	NOUVELLET Thierry
		S	SEITZ Jean-Michel
Opticiens	SYNOM	T	GROSGURIN Jean-Jacques
		S	BONAL Philippe
	FNOF	T	TONDEUR Jérôme
		S	GRENIER Jérôme
Podo-orthésistes	FFPO	T	BONNIN Jérôme
		S	En attente de nomination
Orthopédistes	SNOF	T	JOSIEN Estelle
		S	En attente de nomination
MK	UNSMKL	T	BAES Christelle
		S	BESNARD Pascal
Chir.-Dentistes	CDF Aura	T	LACROIX Max
		S	ZARKA Hervé

Profession		Titulaire / Suppléant	Nom
Biologistes	SDB	T	MASSOUBRE Bernard
		S	FLATIN Eric
	SNMB	T	LAVAUD Philippe
		S	En attente de nomination
	SLBC	T	En attente de nomination
		S	En attente de nomination
Centres de santé	FMF	T	En attente de nomination
		S	CHOMARAT Stéphanie
	FNCS	T	BORGIA Agnès
		S	GENTIAL Pauline
	UNA	T	MAYER François
		S	En attente de nomination

COMPOSITION DE LA SECTION SOCIALE

O°	Titulaire / Suppléant	Nom
CPAM 38	T	OUDERT Pascale
CPAM 26	S	MANSON Maylis
CPAM 01	T	LAURENS Anne
CPAM 01	S	GUILLERMIN Catherine
CPAM 73	T	GUILLOT Edmond
CPAM 07	S	En attente de nomination
CPAM 69	T	LAFOUX Emmanuelle
CPAM 43	S	VIGNAL Sarah
CPAM 03	T	XARDEL David
CPAM 03	S	JOCTEUR-MONROZIER Xavier
CPAM 42	T	Laurent BLARDONE
CPAM 74	S	GOYARD Sébastien
CPAM 63	T	Joëlle CONDAT-CUNY
CPAM 15	S	LAURENT Arnaud
CPAM 26	T	Georges LE DINAHET
CPAM 01	S	Bruno DESSOL

O°	Titulaire / Suppléant	Nom
CPAM 69	T	COULET Estelle
	S	En attente de nomination
CPAM 07	T	SAUZEREAU Vincent
	S	En attente de nomination
CPAM 15	T	Marie-Noëlle GABEN
CPAM 43	S	Yannick PAUL
CPAM 74	T	VERNHOLLES Isabelle
CPAM 38	S	OROSCO Francis
CPAM 69	T	CHALOT Véronique
CPAM 07	S	VEYRENC Yves
MSA	T	HUG René
	S	VALVIN Michel
	T	MUCCHIELLI Jean-Clément
	S	GINON Guy
	T	JAY Frédéric
	S	MARTIN Denis

O°	Titulaire / Suppléant	Nom
DRSM	T	MENESTRIER Sophie
	S	DRUGE Jean-Marie
	T	COMOY Antoine
	S	MATHONNAT Marie-Dolorès
	T	CATON Philippe
	S	PESEZ Geneviève
	T	Eléonore ALTER-FEROTIN
	S	Bernadette VILLAUME
DCGDR	T	MERCIER Anne-Marie
	S	KREMER Clémence

RAPPEL DES VOIX CONSULTATIVES

Organisme	Titulaire / Suppléant	Nom
ARS	Titulaire	RIEFFEL Corinne
	Suppléant	BATIH Séverine
CRSA	Titulaire	En attente de nomination
	Suppléant	GAGNEUR Jean-Marie
URPS Médecins	Titulaire	REBEILLE-BORGELLA Vincent
	Suppléant	TILL Michel
Femas AURA	Titulaire	BARLERIN Emmanuelle
	Suppléant	MARTIN Yoann

ALTERNANCE DE LA PRESIDENCE

Pour rappel : présidents

- **Section sociale : Dr Anne-Marie MERCIER**
- **Section professionnelle : Dr Florence LAPICA**

2020 : présidence assurée par la section professionnelle

2021 : **présidence assurée par la section sociale**

02

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA CPR DU 10/12/2020

03

ACTUALITÉS SUR L'EXERCICE COORDONNÉ

NEGOCIATIONS CONVENTIONNELLES : AVENANT 1 ACI SPP

Ouverture des négociations d'un avenant 1 à l'ACI SPP le 28 janvier 2021 (4 séances tenues depuis lors)

Axes de la négociation :

- **Intégration d'une nouvelle mission : valoriser de la participation des MSP aux crises sanitaires graves en lien avec la mission des CPTS**
- **Soins non programmés dans les MSP : renforcer les incitations à la mise en place de plages de soins non programmés au sein des maisons de santé**
- **Assistants médicaux salariés dans les MSP et objectifs communs : valoriser le déploiement des assistants médicaux en MSP**
- **IPA salariés dans les MSP : valoriser les forfaits d'aide au démarrage de l'activité exclusive**

ORDONNANCE DU 12 MAI 2021 RELATIVE AUX COMMUNAUTÉS PROFESSIONNELLES TERRITORIALES DE SANTÉ ET AUX MAISONS DE SANTÉ

Mesures principales pour les MSP :

- **salariat des professionnels de santé + professionnels non de santé** (si contribution à la mise en œuvre du projet de santé – ex: psychologue) - notamment des assistants médicaux par la SISA, et non seulement par les médecins bénéficiaires, via le recours à la qualité de groupement d'employeurs
 - créer un dispositif souple de recrutement dans les SISA
 - moyen de faciliter la pérennité de la SISA
 - **possibilité de pouvoir redistribuer des forfaits/rémunérations aux membres de la SISA ou de tout autre professionnel**
- Décret d'application n° 2021-747 du 9 juin 2021 relatif aux conditions de constitution d'un groupement d'employeurs au sein d'une SISA
- Guide en cours d'élaboration avec le Ministère

POSSIBILITE DE REMUNERATION FORFAITAIRE POUR LES CENTRES

- **Arrêté du 23/03/2021** (modifiant l'arrêté du 10 juillet 2020 sur les mesures d'organisation et de fonctionnement du système de santé nécessaire pour faire face à l'épidémie de COVID 19)

**Possibilité pour les centres de santé adhérents à l'accord national et pour les maisons de santé adhérentes à l'ACI structures pluriprofessionnelles de valoriser les vaccinations sur la base d'un forfait équipe :
195 € toutes les 10 vaccinations réalisées**

En pratique pour ces MSP :

- Signature d'une convention avec leur CPAM de rattachement
- Transmission d'un bordereau mensuel de paiement

⇒ Ce choix de mode de rémunération a pour conséquence que les professionnels de santé y exerçant ne peuvent pas facturer de vaccinations « à l'acte » ou des forfaits de vacations pour les vaccinations qu'ils réaliseraient dans le cadre de leur activité au sein de ces structures

PROTOCOLES DE COOPERATION

Domaine et secteur concernés	Intitulé du protocole	Profession du déléguant	Profession du délégué	publication au JO
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Renouvellement du traitement de la rhino-conjonctivite allergique saisonnière pour les patients de 15 à 50 ans par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	infirmier/pharmacien d'officine	08/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Prise en charge du traumatisme en torsion de la cheville par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	masseur-kinésithérapeute	08/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Prise en charge de la pollakiurie et de la brûlure mictionnelle chez la femme de 16 à 65 ans par l'infirmier diplômé d'Etat et le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	infirmier/pharmacien d'officine	08/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Prise en charge de l'odynophagie par l'infirmier diplômé d'Etat ou le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	infirmier/pharmacien d'officine	08/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Prise en charge de la douleur lombaire aiguë inférieure à 4 semaines par le masseur-kinésithérapeute dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	masseur-kinésithérapeute	08/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle	Prise en charge de l'enfant de 12 mois à 12 ans de l'éruption cutanée vésiculeuse prurigineuse par l'infirmier diplômé d'Etat ou le pharmacien d'officine dans le cadre d'une structure pluri-professionnelle	médecin	infirmier/pharmacien d'officine	10/03/2020
Soins non programmés/structure pluriprofessionnelle/libéral	ASALEE : travail en équipe infirmier(e)s délégué(e)s à la santé populationnelle & médecins généralistes pour l'amélioration de la qualité des soins et l'allocation optimisée de la disponibilité des professionnels de santé sur le territoire concerné	médecin	infirmier	03/02/2021
Ophtalmologie/structure pluriprofessionnelle/libéral	Réalisation d'un bilan visuel par un orthoptiste dans le cadre du renouvellement/adaptation des corrections optiques chez les adultes de 16 à 50 ans et analysé via télé-médecine par un ophtalmologiste	médecin	orthoptiste	03/02/2021
Ophtalmologie/structure pluriprofessionnelle	Réalisation de photographies du fond d'œil dans le cadre du dépistage de la rétinopathie diabétique par un(e) orthoptiste et/ou infirmier(e) en lieu et place d'un ophtalmologiste	médecin	orthoptiste ou infirmier	03/02/2021
Ophtalmologie/structure pluriprofessionnelle/libéral	Réalisation d'un bilan visuel par un orthoptiste dans le cadre du renouvellement/adaptation des corrections optiques chez les enfants de 6 à 15 ans et analysé via télé-médecine par un ophtalmologiste	médecin	orthoptiste	18/03/2021

INSTRUCTION N° DSS/1B/DGOS/RH2/CNAM/2021/19 du 18/01/21 relative à la mise en œuvre des protocoles de coopération des soins non programmés (BO 17/05/21)

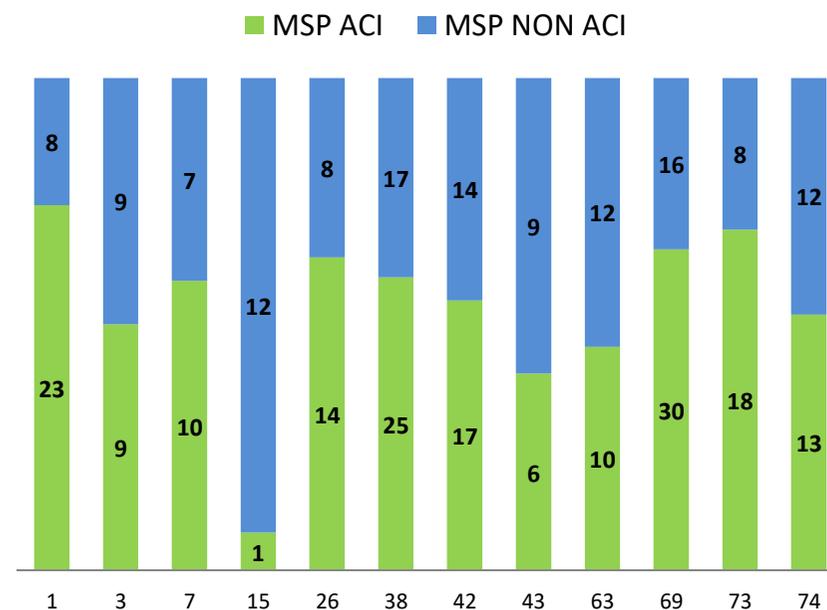
04

SUIVI DES ADHÉSIONS À L'ACI POUR LES SPP EN AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

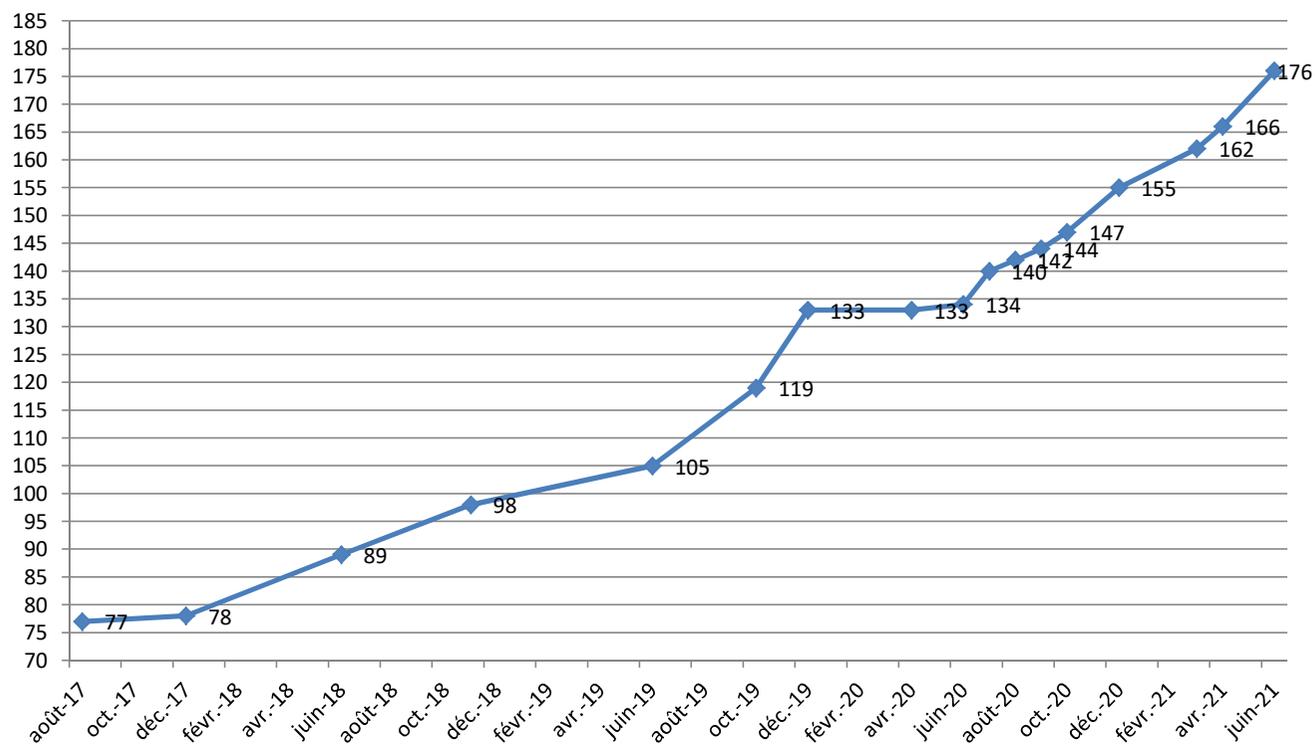
SUIVI DES SPP ADHÉRENTES À L'ACI

Situation au : 31 Mai 2021	Nombre de MSP labellisées*	Nombre de MSP avec ACI	Taux d'adhésion à l'ACI
Ain	31	23	74,2%
Allier	18	9	50,0%
Ardèche	17	10	58,8%
Cantal	13	1	7,7%
Drôme	23	14	60,9%
Isère	43	25	58,1%
Loire	31	17	54,8%
Haute-Loire	15	6	40,0%
Puy-de-Dôme	21	10	47,6%
Rhône	41	30	73,2%
Savoie	24	18	75,0%
Haute-Savoie	24	13	54,2%
Région AURA	301	176	58,5%

* source ARS Avril 2021



SUIVI DES SPP ADHÉRENTES À L'ACI



Depuis la dernière CPR SPP (10/12/2020) :

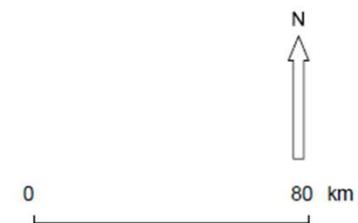
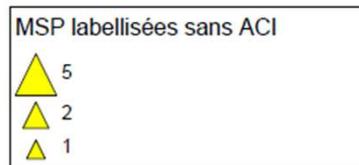
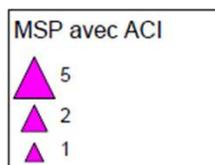
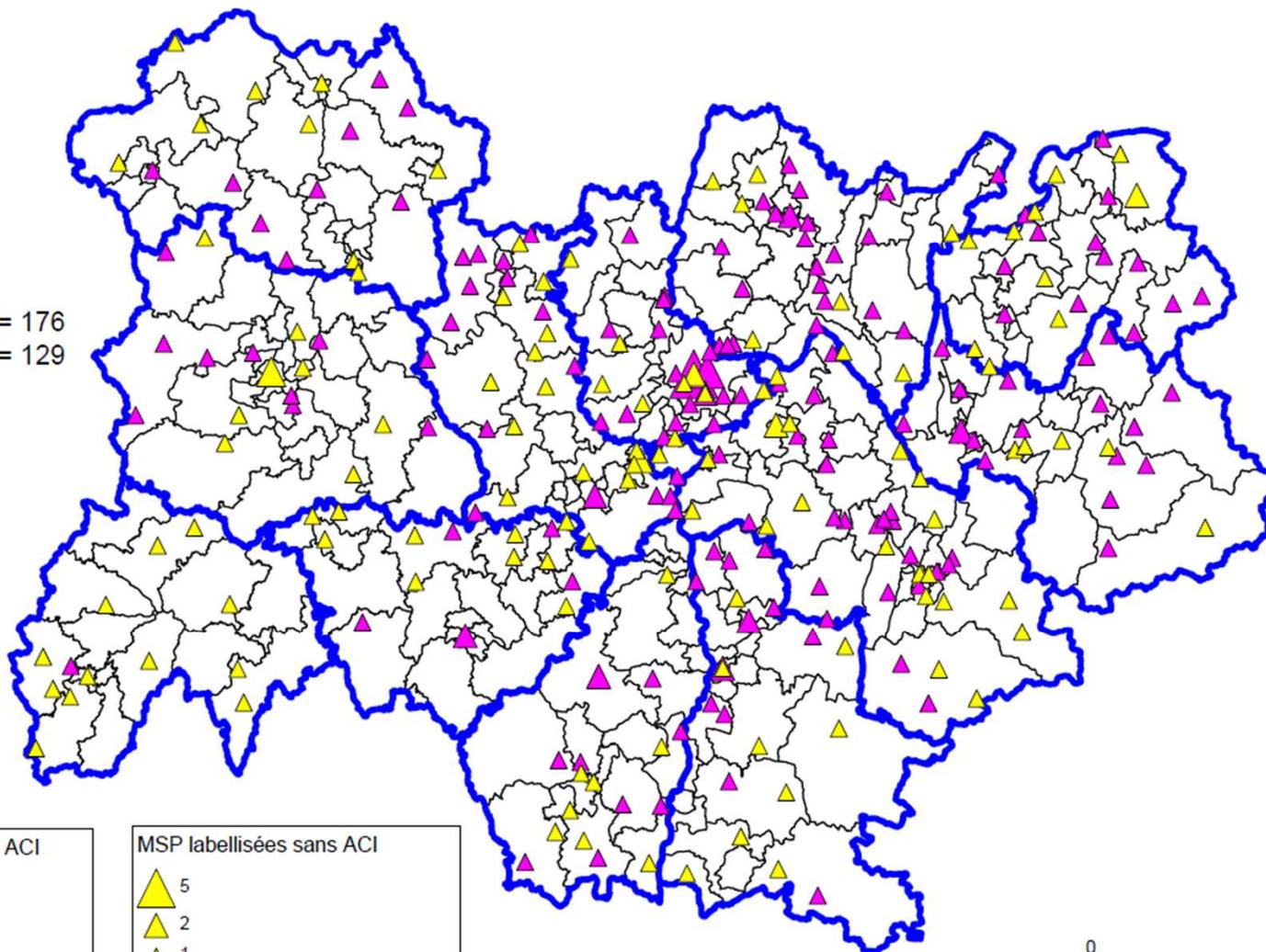
- **8 réunions régionales** d'examen des demandes d'adhésion à l'ACI
- **28 nouvelles demandes d'adhésion à l'ACI** SPP examinées en région entre ARS et Assurance maladie ayant eu avis favorable

Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) en AURA Situation au 16 Juin 2021

effectifs :

MSP avec ACI = 176

MSP sans ACI = 129

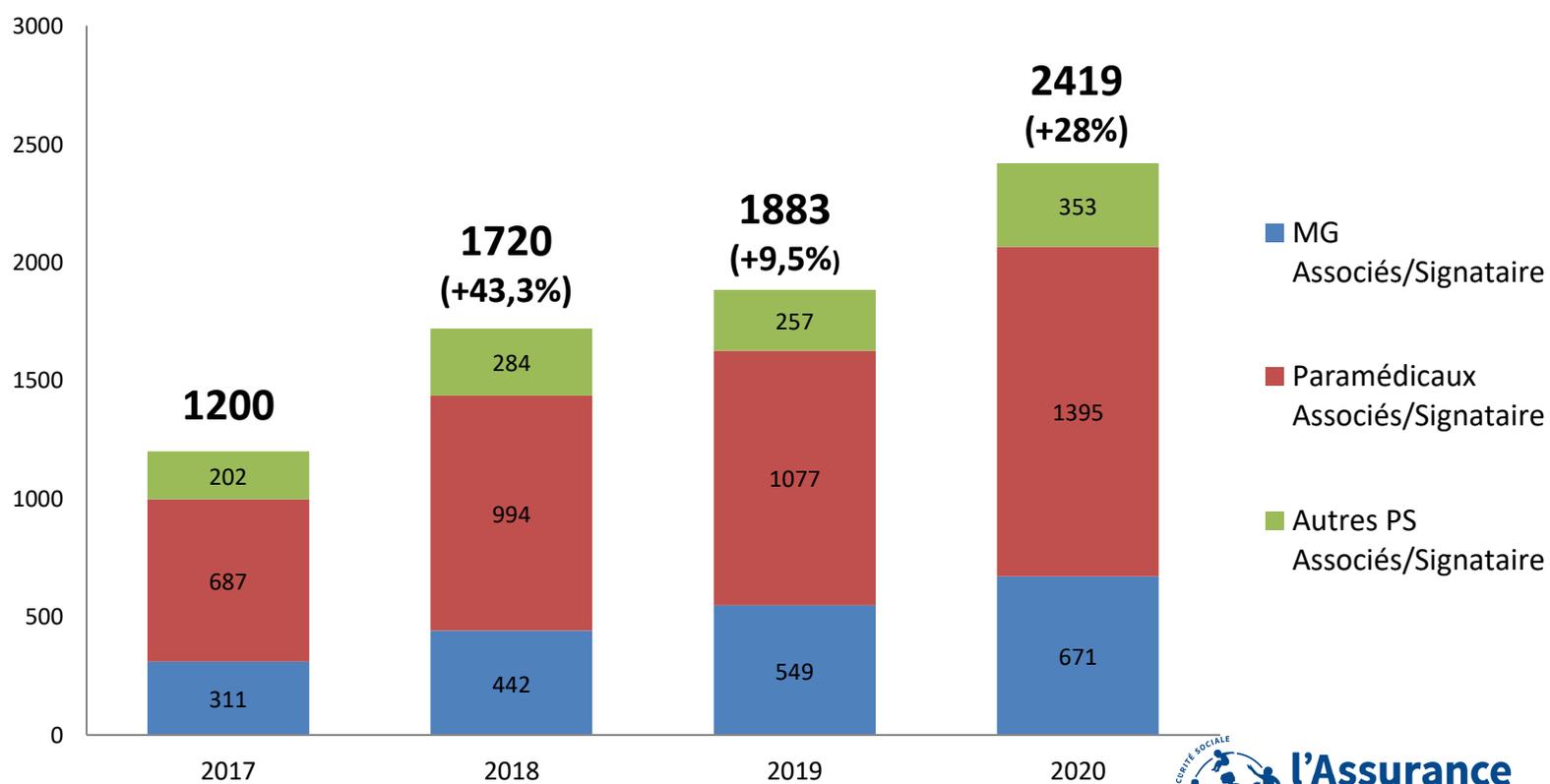


Carte réalisée avec Cartes & Données - © Artique

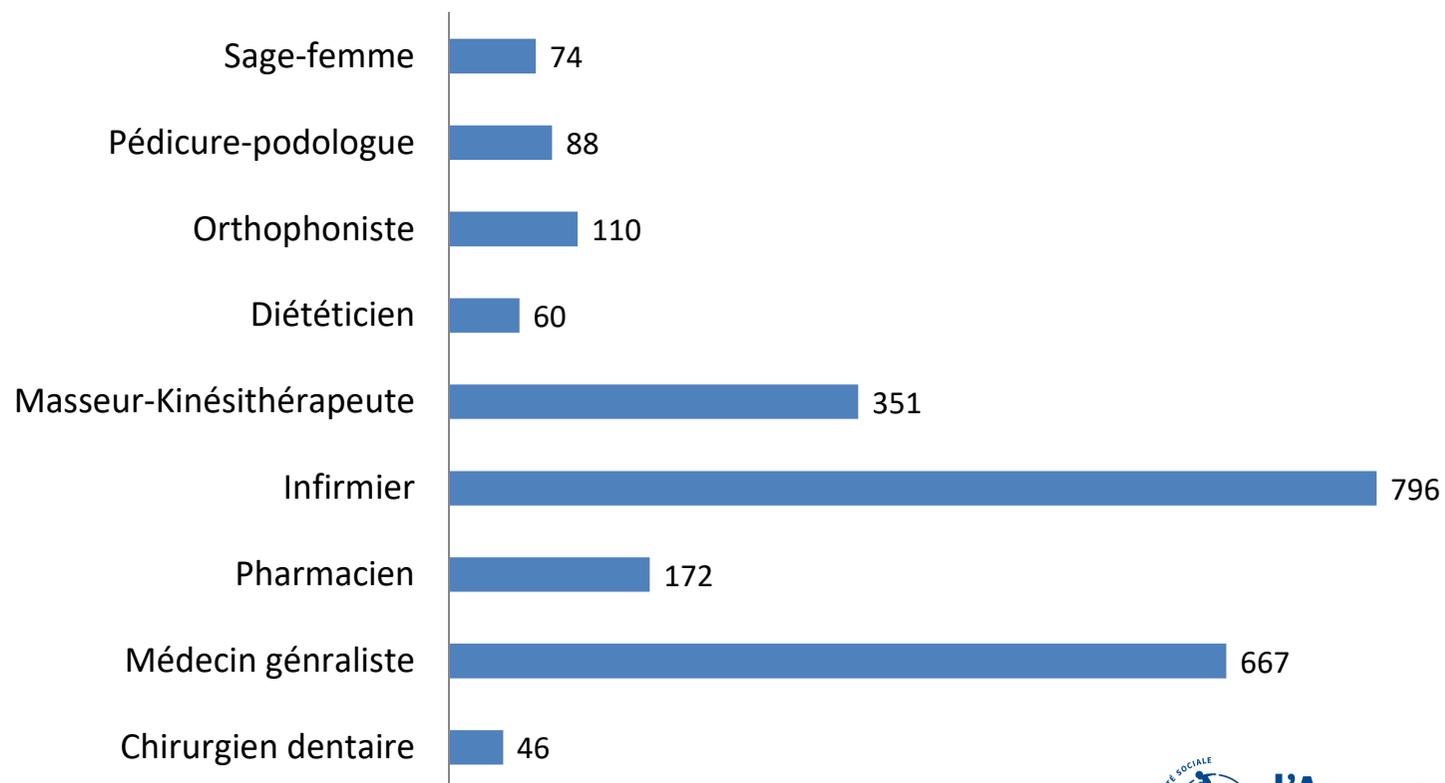
05

COMPOSITION ET PATIENTELE DES MSP ADHÉRENTES À L'ACI

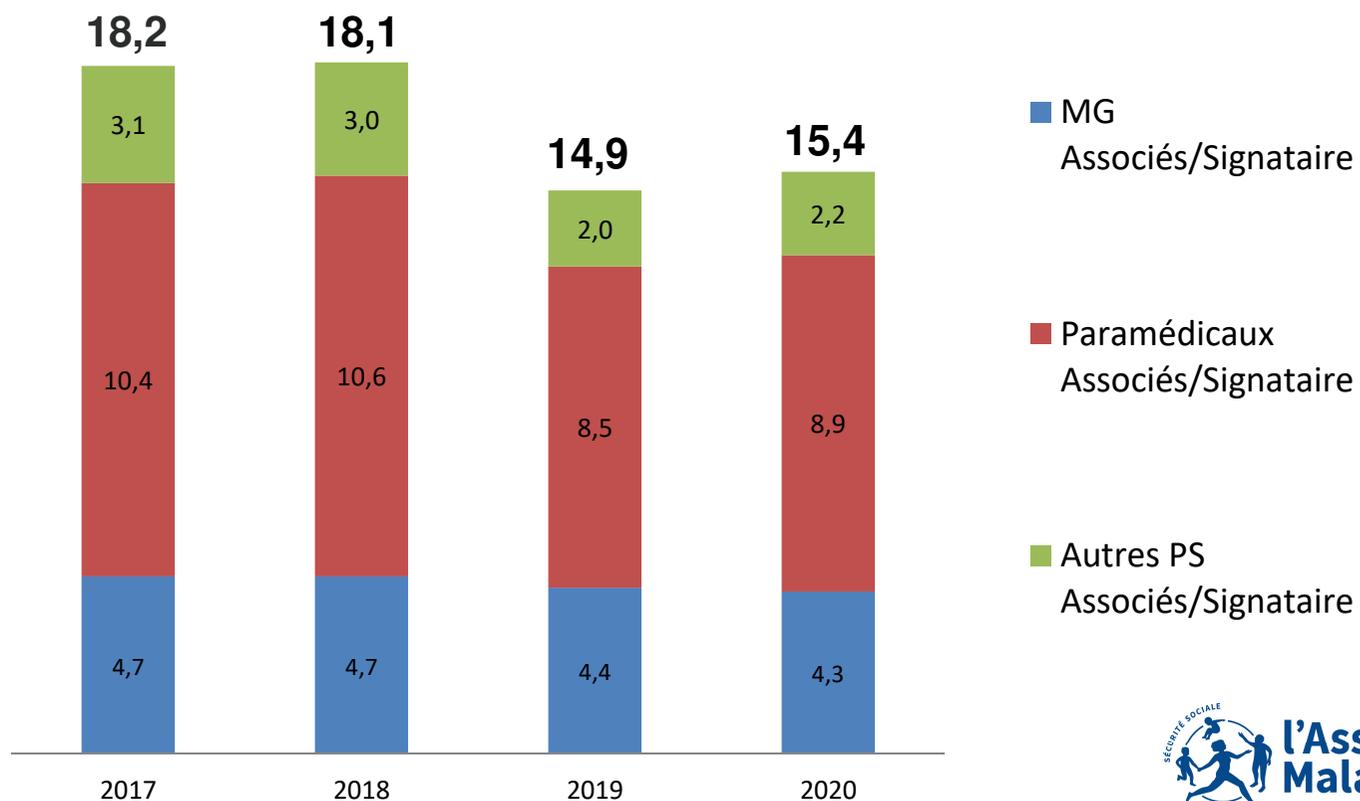
EFFECTIFS DE SOIGNANTS EN MSP : COMPARATIF 2017 – 2018 – 2019 - 2020



LES PROFESSIONS LES PLUS REPRÉSENTÉES EN MSP (A FIN 2020)

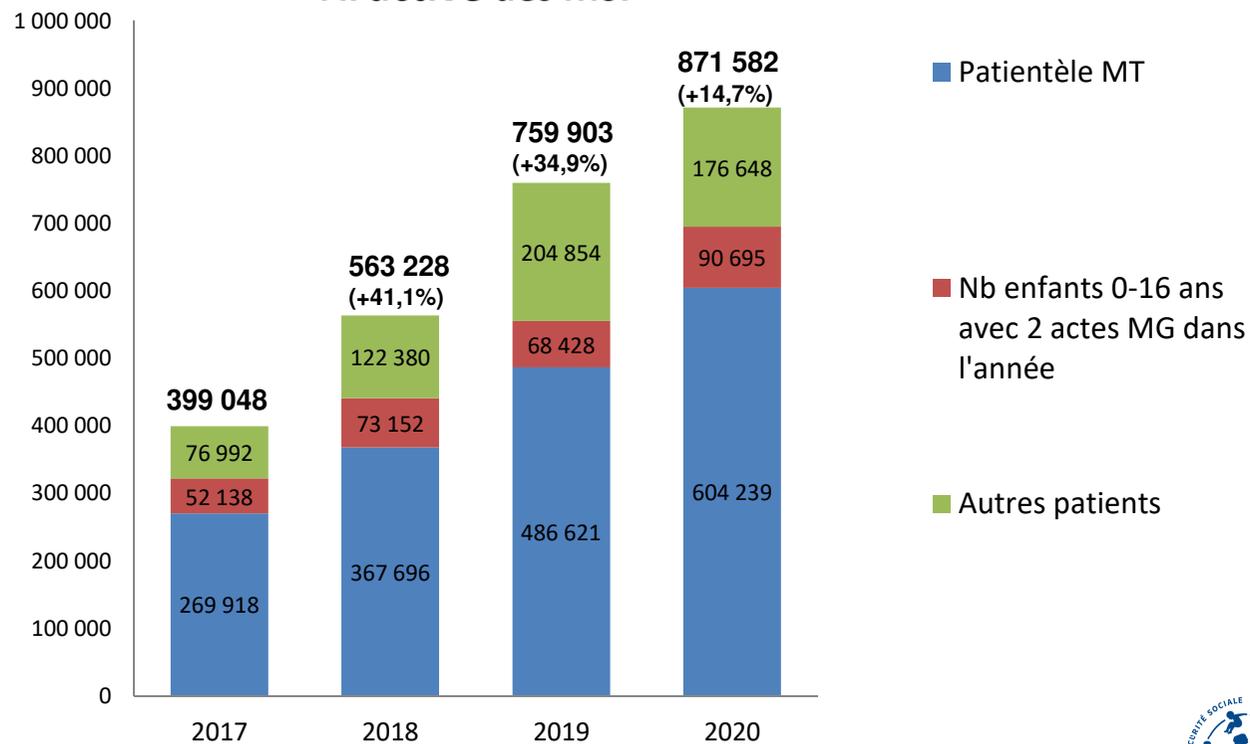


EFFECTIFS MOYEN DE SOIGNANTS EN MSP : COMPARATIF 2017 – 2018 – 2019 - 2020



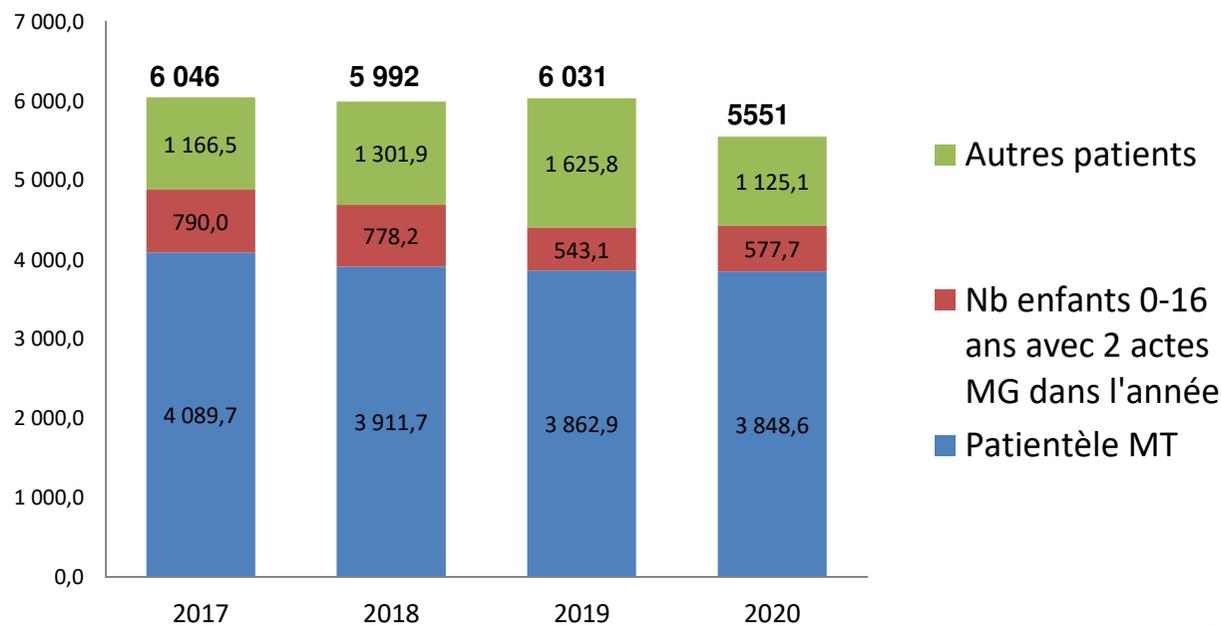
PATIENTÈLE DES MSP : COMPARATIF 2017 – 2018 - 2019 - 2020

Fil active des MSP



PATIENTÈLE DES MSP : COMPARATIF 2017 – 2018 - 2019 - 2020

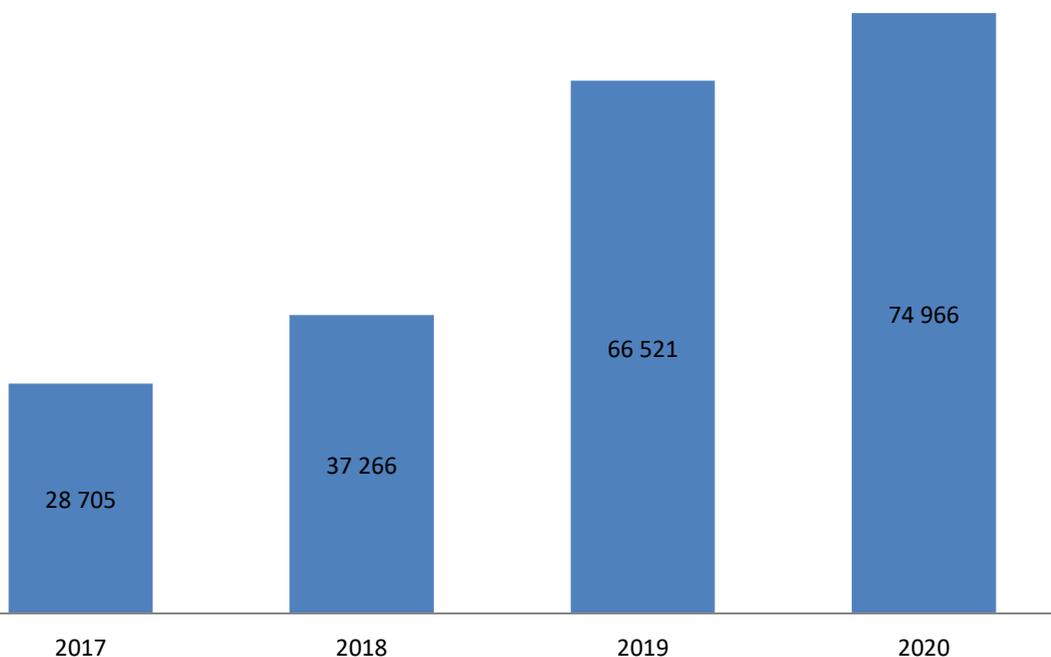
Patientèle moyenne par structure



Une patientèle moyenne par MSP qui diminue en 2020

PATIENTÈLE DES MSP EN SITUATION DE PRÉCARITÉ : COMPARATIF 2017 – 2018 - 2019 - 2020

Effectifs de la patientèle en situation de
précarité (CMUC-C2S+AME)



Poids des patients en
situation de précarité
dans la file active :

2017 : 7,2%
2018 : 6,6%
2019 : 8,8%
2020 : 8,6%

06

BILAN SUR LES PAIEMENTS AUX MSP ACI AU TITRE DE 2020

DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES 2020 LIEES A LA CRISE SANITAIRE

Indicateurs	Dérogations associées
Protocoles pluri-professionnels	Pour 2020, si des protocoles en lien avec la Covid (prise en charge de la Covid ou maladies chroniques/Covid) ont été rédigés par les équipes ils pourront être valorisés par ce biais. Il est donc possible de valoriser deux protocoles portant sur la même maladie chronique (un protocole pour le cadre général et un second protocole portant sur la prise en charge dans le contexte épidémique). Nombre de protocoles valorisables limité à 8.
Concertation pluri-professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> - Pour 2020, les réunions portant sur l'organisation de la gestion de la crise sanitaire pourront être ajoutées au nombre de réunions de concertation habituelles telles que définies par l'accord, et ce, même si ces réunions ne rentrent pas dans le champ des thèmes listés par l'accord. - Pour 2020, tous les dossiers patients qui auront été passés en revue dans le cadre de réunion pluri-professionnelles pourront être comptabilisés dans le dénombrement du nombre de dossiers patients, et ce, même si le patient ne rentre pas dans le champ des thèmes de l'accord (ex : dossier d'un patient Covid).
Missions de santé publique	Pour 2020, les actions réalisées dans le cadre de la gestion de la crise Covid pourront être valorisées au sein de l'une des deux missions de santé publique actuellement valorisées par l'accord, et ce, même si la mission n'entre pas dans le champ des thèmes prévus par l'accord. Nombre de missions valorisables limité à 2.
Questionnaire de satisfaction	Pour 2020, si les questionnaires de satisfaction n'ont pas pu être réalisés compte tenu du contexte, il sera possible de valoriser les enquêtes sur les retours d'expérience en lien avec la Covid mises en place par les MSP. Ces études doivent en revanche porter les retours d'expérience des patients uniquement (pas des professionnels de santé) car cet indicateur porte initialement sur l'avis des patients

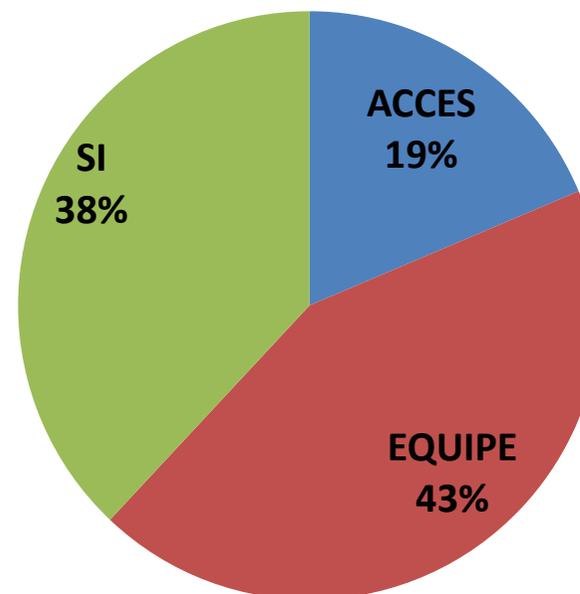
SUIVI DU PAIEMENT DE L'ACI – BILAN DES PAIEMENTS 2020

Rému 2020 proratisée et majorée (précarité)	Montant de l'avance 2020	Montant restant à percevoir pour 2020	Montant de l'avance 2021
9 079 682 €	4 709 056 €	4 370 626 €	5 432 758 €

- **157 MSP ont bénéficié d'un paiement en 2020 pour un montant total de plus de 9 millions d'euros.** (1 ayant résilié son contrat début 2020)
- Soit un montant par MSP d'environ 57800 €.
- **Des variations importantes des montants perçus par les MSP**, avec un maximum en année pleine de 147 661 € et un minimum de 22544 € (hors les cas d'adhésion/résiliation en cours d'année 2020).

POIDS DES AXES DANS LA REMUNERATION TOTALE 2020

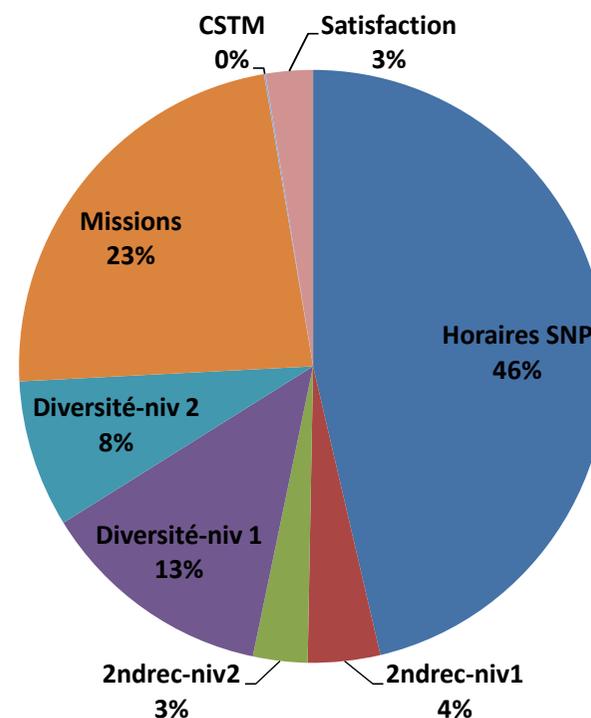
ACCES AUX SOINS	1 809 058 €
EQUIPE	4 202 263 €
SYSTEME D'INFORMATION	3 683 844 €



- 43% de la rémunération versée aux MSP issue de l'atteinte des indicateurs de l'axe travail en équipe
- Une prise en charge du système d'information labellisé et partagé représentant 38% de la rémunération forfaitaire des MSP

AXE ACCES AUX SOINS – REPARTITION DES INDICATEURS

ACCES AUX SOINS	1 809 058 €
Horaires SNP	837 970 €
2ndrec-niv1	71 750 €
2ndrec-niv2	54 250 €
Diversité-niv 1	232 750 €
Diversité-niv 2	145 250 €
Missions	418 788 €
CSTM	1 400 €
Satisfaction	46 900 €



LES MISSIONS DE SANTÉ PUBLIQUE

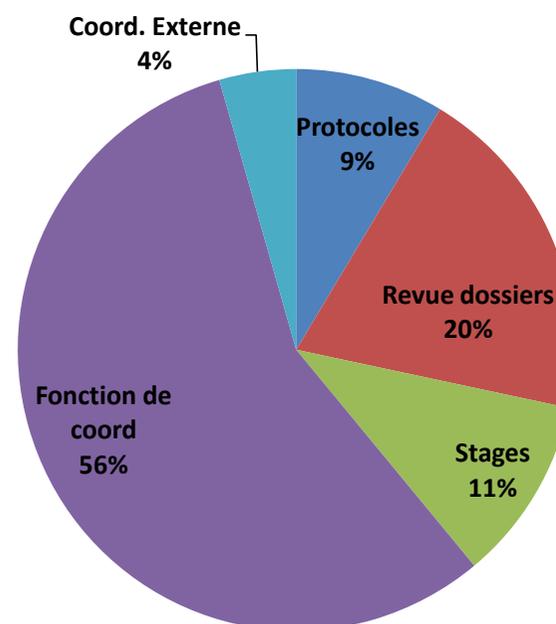
Thèmes des missions	Nombre de missions atteintes
Accueil/suivi des patients COVID	19
Action de prévention en milieu scolaire	2
Amélioration de la couverture vaccinale	22
Dénutrition chez la personne âgée	9
Dépistage COVID	14
Désir de grossesse	13
Education thérapeutique du patient	5
Iatrogénie médicamenteuse	6
IVG médicamenteuse	15
Lutte contre les addictions (tabac, drogue, alcool)	7
Prévention des chutes chez la personne âgée	20
Prévention du risque suicidaire	2
Prévention maladies cardiovasculaires	4
Prise en charge de la douleur chronique	1
Surpoids et obésité chez l'enfant	18
TOTAL MISSIONS REMUNEREE	157

- Nbre de MSP ayant proposé au moins 1 mission SP = 93
- Nbre moyen de missions par MSP = 1,7

Rémunération totale 2020	Rému moyenne par MSP
418 788 €	4 503 €

AXE TRAVAIL EN EQUIPE – REPARTITION DES INDICATEURS

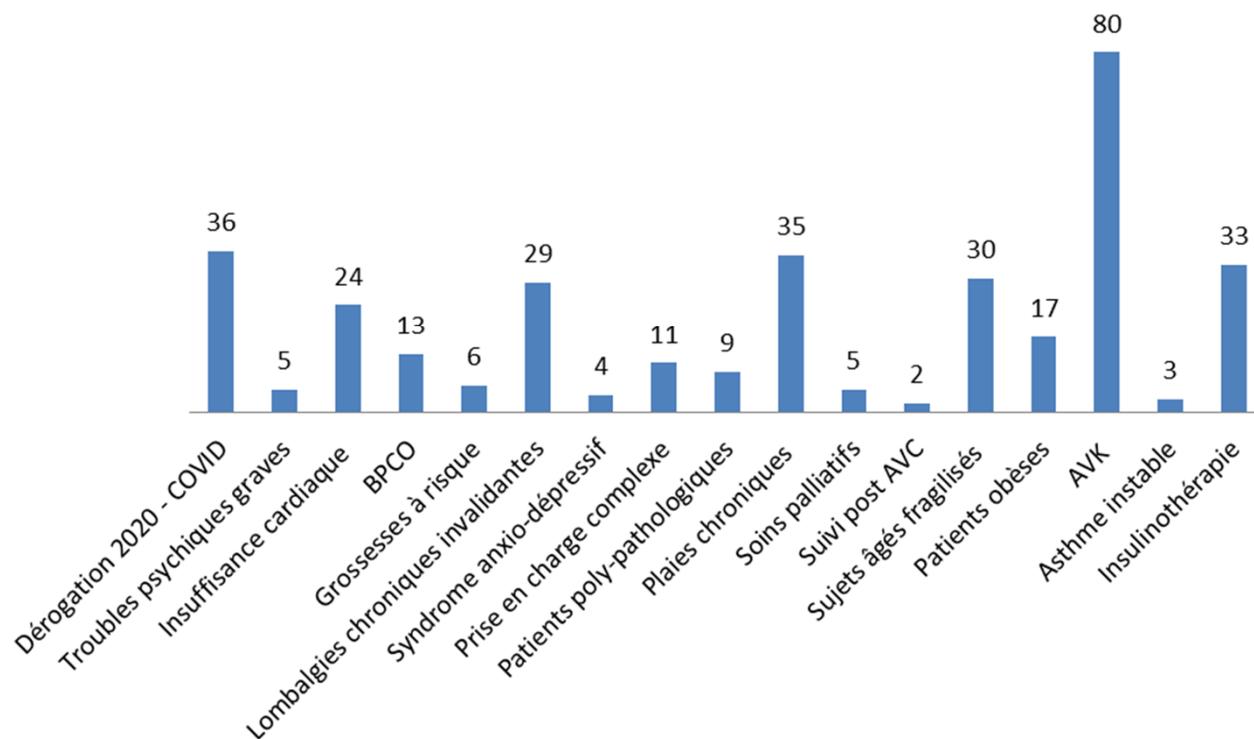
EQUIPE	4 202 263 €
Protocoles	362 600 €
Revue dossiers	827 466 €
Stages	447 300 €
Fonction de coord	2 377 742 €
Coord. Externe	187 155 €



- **90% des MSP ayant accueilli 2 stagiaires**

LES PROTOCOLES PLURI PROFESSIONNELS PAR THÉMATIQUES

Les protocoles pluri professionnels



- Nbre protocoles rémunérés = **518**
- Nbre de MSP ayant proposé au moins 1 protocoles = **143**
- Nbre moyen de protocole par MSP = **3,6**

Rémunération totale	Rémunération par MSP
362 600 €	2 535 €



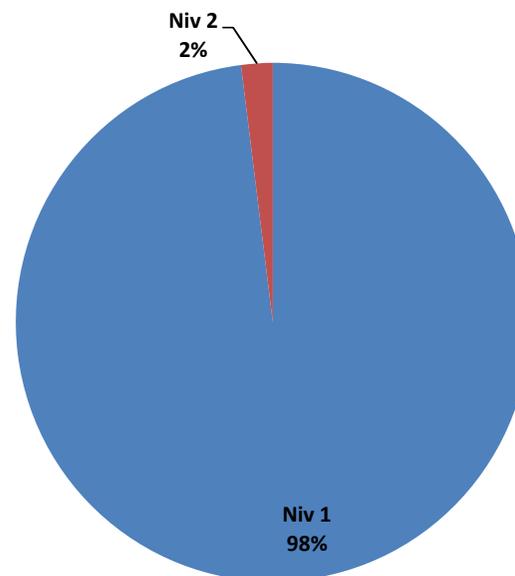
**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Auvergne-Rhône-Alpes

AXE SYSTÈME D'INFORMATION – REPARTITION DES INDICATEURS

SI	3 683 844 €
Niv 1	3 610 344 €
Niv 2	73 500 €



- 105 MSP ayant un logiciel labellisé de niveau 2 soit 2/3 des structures de la région

07

QUESTIONS DIVERSES

PROCHAINE CPR

Date prochaine CPR SPP

- **Jeudi 2 décembre 2021 à 9h30**

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Auvergne-Rhône-Alpes